



SAISON 2020-2021

RENTREE ET REPRISE D'ACTIVITES A L'ASVBD JUDO

Ce document présente les conditions et le protocole mis en place par l'ASVBD JUDO à la rentrée 2020 et en ce début de saison sportive.

Les différents éléments présentés sont issus des protocoles sanitaires émis par la Fédération Française de judo.



Cadre général.

La pratique du judo, ju-jitsu et taïso, sans restriction d'activités, de distanciation ou de nombre de pratiquants est autorisée. La pratique se déroule normalement sur le tatami !

Le maintien d'un niveau de vigilance reste indispensable.



INFOS COVID-19

La Fédération Française de Judo vient d'obtenir les informations du Ministère des Sports qui vont être discutées lors du conseil de sécurité du lundi 24 août prochain.

Pour la rentrée des clubs :

- L'ouverture des dojos est confirmée.
- Les vestiaires seront ouverts.
- Les déplacements vers les vestiaires doivent se faire en portant le masque.
- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires, sauf dans les douches.
- Si le tatami est à proximité du vestiaire (moins de 3m), le port du masque n'est pas obligatoire entre le vestiaire et le tatami. Si le tatami est éloigné, le port du masque est obligatoire.
- Sur le tatami, les pratiquants n'ont pas l'obligation de porter le masque
- Le port du masque est en revanche obligatoire pour les encadrants.
- Parents et accompagnants peuvent entrer dans la salle à la condition de porter le masque et de respecter les mesures de distanciation physique.
- Les activités sportives extérieures et intérieures encadrées par le club peuvent être pratiquées à plus de 10 sans autorisation préfectorale.

Ces informations sont sous réserve de validation par le conseil de sécurité qui se tiendra le lundi 24 août. Ces dernières seront publiées sur le site du Ministère des Sports dès lundi soir.

Le 21 août 2020

Les préconisations sanitaires émises par la FFJDA s'imposent à toute personne entrant dans les dojos, aux pratiquants, aux membres du comité directeur et au public accompagnateur.

Une personne ressource covid 19 à l'ASVBD JUDO

Une personne ressource désignée par le club : **Mme Gay Laura**, membre du comité directeur du club et infirmière de profession apportera ses conseils à l'ASVBD JUDO et proposera les ajustements nécessaires aux fonctionnements en cas de besoin.

Éléments de fonctionnement.

Information.

L'ASVBD JUDO affichera à l'entrée des dojos toute l'information nécessaire. Les pratiquants recevront également par courrier électronique ou par support papier les préconisations à suivre pour accéder au dojo puis au tatami dès leur inscription au club.

Dispositions générales.

Dans les structures, Complexe sportif d'Echenon et Salle omnisports André Berbey, le cadre général s'applique comme dans les autres lieux publics à partir de l'entrée.

- Le port du masque s'applique en permanence pour tous à partir de 11 ans.
- Le lavage des mains se fait à l'entrée (du gel hydro alcoolique sera mis à disposition par l'ASVBD JUDO et/ou par la Communauté de communes).
- Les parcours de circulation (s'ils existent) sont à respecter.
- L'accès aux dojos est réservé uniquement aux pratiquants. Le professeur peut inviter les personnes à entrer dans les dojos en cas de besoin. La présence d'un parent dans le dojo pour les plus jeunes enfants – éveil judo - sera maintenue le temps nécessaire à leur adaptation ou en cas de besoin.
- L'attente des parents se fait plutôt à l'extérieur des structures. Dans le cas contraire, le port du masque en permanence est appliqué.

Les membres du comité directeur de permanence aux dojos s'assurent des bons usages et des bonnes pratiques par les pratiquants et leurs familles pour accéder aux dojos.

Dispositions fédérales.

Avant de venir – se préparer !

- Se doucher et avoir les cheveux lavés
- S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (judogi, ...) entre deux séances.
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Mettre sa tenue de pratique (Judogi ou autres pour le taïso) sous un survêtement ou une veste pour ne pas la salir pendant le trajet vers le dojo.
- L'utilisation des vestiaires est possible. Seuls les pratiquants y ont accès !
- Prendre un sac (de moyen ou grand volume) à l'intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique (mise à disposition par le club en cas de besoin), ses « zoori » ou sandales, sa bouteille d'eau et son classeur judo.

L'entrée dans le dojo !

- Enlever ses chaussures et les déposer à l'emplacement prévu
- Mettre ses « zooris » ou ses sandales.
- Entrer dans le dojo sur invitation du professeur.

Début de la séance

- Le pratiquant dépose son sac aux emplacements désignés et retire son survêtement en-dessous duquel il y a le judogi, le plie soigneusement et le dépose dans son sac, ainsi que sa veste.
- Il pose ses « zoori » au bord du tatami, sort sa gourde, son paquet de mouchoirs, son gel hydroalcoolique et son classeur.
- Il retire son masque et le dépose dans ses affaires.
- Tous autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone, ...).
- Le pratiquant s'assied sur le tatami, les jambes dirigées vers l'extérieur et se masse les pieds et les mains avec du gel hydroalcoolique.
- Il se retourne vers l'intérieur, se lève, salue le tatami et rejoint l'emplacement pour le salut.

Pendant la séance.

LES MASQUES SONT INTERDITS PENDANT LA PRATIQUE DU JUDO, DU JU JITSU, DE L'ÉVEIL JUDO ET DU TAISO.

- Le salut commun de démarrage de la séance se fait en ligne comme traditionnellement avec un écartement d'1 mètre.
- La séance se déroule de manière classique.
- En fin de séance, le salut commun se fait à nouveau en ligne puis l'enseignant libère les pratiquants.
- Chacun salue le tatami puis s'assoit au bord du tatami, les jambes tournées vers l'extérieur.

La fin de séance à la sortie du dojo.

- Le pratiquant se masse les pieds et les mains avec du gel hydro-alcoolique, chausse ses « zori », met son kit sanitaire et sa gourde dans son sac.
- Il remet son masque (11 ans et plus).
- Il revêt son survêtement au-dessus de son judogi
- Il remet ses chaussures laissées à l'accueil et dépose ses « zori » dans son sac
- Les parents ou accompagnateurs sont invités à venir rejoindre leurs enfants.

En arrivant à son domicile.

- Le pratiquant devra mettre sa tenue de pratique au lavage
- Désinfecter ses « zori »
- Laver sa gourde
- Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)

Le matériel

Aucun matériel personnel ne pourra être prêté entre les participants.

Le matériel nécessaire aux activités sera mis à la disposition des personnes par l'ASVBD JUDO. Les personnes pourront apporter leur matériel personnel.

La désinfection du matériel sera réalisée à la fin de chaque séance par les personnes utilisatrices et par le professeur.

Autres

- L'utilisation des vestiaires et des toilettes sont permis dans le protocole de la FFJDA et par la Communauté de communes.
- Il est préférable que les enfants arrivent en judogi avec une veste pour le protéger.
- Seuls les pratiquants sur le tatami peuvent retirer leur masque. Toutes les personnes qui doivent circuler dans le dojo conservent leur masque y compris les membres du comité directeur.
- Une présence des pratiquants sera établie à chaque séance et pour tous les cours.
- Les séances qui se succèdent présenteront un créneau de 15 minutes entre elles pour permettre aux personnes sortantes de ne pas croiser les personnes entrantes.

Les horaires sont donc aménagés provisoirement.

- Eveil judo ! Si ces protocoles semblent adapter à la plupart des licenciés du club, l'accueil des jeunes enfants de 3 à 5 ans (maternel) semble plus difficile à faire appliquer. Des tolérances de parents présents, accompagnateurs ou aidants seront acceptées.
- **En cas de symptômes, même faibles, le licencié doit interrompre sa venue au club et consulter. En cas de cas de Covid confirmé, le pratiquant informe au plus vite les responsables de l'ASVBD JUDO.**

CONCLUSION

L'ASVBD JUDO applique les différentes préconisations imposées pour vous accueillir et pratiquer le judo dans de bonnes conditions. Des adaptations pourront être apportées à ces fonctionnements suivant l'évolution de la situation sanitaire et les besoins qui se feront ressentir dans l'usage.